

LES PRODUITS CHIMIQUES ET NOTRE ENVIRONNEMENT

Que sont les produits chimiques

Les produits chimiques constituent la base de tout ce qui existe sur Terre, vivant ou non. De nombreux produits chimiques existent à l'état naturel dans l'environnement, par exemple dans l'air, dans l'eau, dans les aliments et dans les habitations. Certains produits chimiques sont synthétiques et sont utilisés dans des articles de la vie quotidienne comme les médicaments, les ordinateurs, les tissus et les carburants. En revanche, d'autres produits chimiques ne sont pas fabriqués de façon délibérée, mais sont des sous-produits de processus chimiques.

De nombreux produits chimiques sont utilisés pour améliorer notre qualité de vie, et la plupart sont sans danger pour l'environnement et pour la santé humaine. Toutefois, certains produits chimiques peuvent être nocifs en certaines quantités, et on ne doit les utiliser que si on est en mesure de gérer les risques potentiels de manière appropriée.

Quels sont les effets des produits chimiques sur l'environnement

Les produits chimiques peuvent pénétrer dans l'air, l'eau et le sol lors de leur fabrication, de leur utilisation ou de leur mise au rebut. Leur impact sur l'environnement est déterminé par la quantité de produit qui est rejetée, le type et la concentration du produit, et l'endroit où il est détecté. Certains produits chimiques peuvent être nocifs lorsqu'ils sont rejetés dans l'environnement, même s'ils n'ont pas d'impact immédiatement visible. Certaines substances sont préoccupantes en raison de leur capacité à pénétrer dans la chaîne alimentaire et à s'accumuler ou à persister dans l'environnement durant plusieurs années.

Que fait le gouvernement du Canada pour protéger notre environnement

Le gouvernement du Canada joue un rôle essentiel pour protéger l'environnement contre les produits chimiques nocifs. Au Canada, la fabrication, l'importation et l'utilisation des produits chimiques sont régies par un certain nombre de lois, notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur les aliments et les drogues* et la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



La *Loi sur la protection de l'environnement* (1999) est la principale loi servant à protéger l'environnement contre les produits chimiques nocifs. À l'échelon fédéral, d'autres lois interviennent également, comme la *Loi sur les pêches* qui peut servir à protéger l'eau et la vie aquatique. En tout, le gouvernement du Canada est responsable de plus de 25 lois différentes couvrant les enjeux relatifs à l'environnement et à la santé environnementale.

En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), les chercheurs du gouvernement du Canada évaluent les produits chimiques afin de déterminer les risques potentiels qu'ils présentent pour la santé humaine et l'environnement, ainsi que les modes d'exposition possibles chez l'être humain et dans l'environnement. En fonction des résultats obtenus, on peut mettre en place des règlements et d'autres outils de gestion des risques afin de réduire ou d'éviter les risques.

En 2006, le gouvernement du Canada a lancé le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vue de renforcer son rôle dans la protection des Canadiennes et des Canadiens de leur environnement contre l'exposition aux produits chimiques nocifs. Le Plan de gestion des produits chimiques se fonde sur un certain nombre de lois (comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), la *Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur les produits antiparasitaires*, etc.) pour identifier les produits chimiques nocifs et permettre au gouvernement de prendre des mesures rapides à l'égard des substances en question de manière à les gérer avant qu'elles ne pénètrent dans l'environnement et qu'elles ne deviennent problématiques pour les générations futures. Le PGPC comprend un programme de surveillance écologique afin d'observer les espèces sensibles, qui sert également de « système d'alerte rapide » pour détecter les substances nocives dans l'écosystème.

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces et les municipalités en vue de contribuer à la réduction des risques découlant des produits chimiques dangereux. Par ailleurs, étant donné que la pollution ne reconnaît pas les frontières, le gouvernement du Canada collabore avec d'autres pays à la mise en place d'une démarche de gestion des produits chimiques sécuritaire qui soit cohérente à l'échelle internationale et régionale.

Que puis-je faire pour aider l'environnement

Il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour contribuer à la protection de l'environnement. Lisez attentivement tous les renseignements sur les étiquettes des produits et utilisez les produits chimiques en respectant strictement les instructions. Les consommateurs avertis arrivent souvent à trouver des produits de remplacement sécuritaires et moins néfastes pour l'environnement pour éviter d'utiliser des produits qui contiennent des substances nocives. Il est aussi important de se renseigner sur les programmes municipaux de gestion des déchets et de recyclage pour jeter les produits comme les piles et les plastiques de façon appropriée. Pour protéger l'environnement, vous pouvez également marcher au lieu de prendre la voiture pour parcourir de courtes distances, et vérifier que votre voiture fonctionne de façon optimale pour réduire la consommation de carburant.

Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires

Vous trouverez des renseignements sur le recyclage et d'autres conseils pour vous aider à réduire votre impact sur l'environnement à l'adresse suivante :

www.ec.gc.ca/education/default.asp?lang=Fr&n=129C994E-1

Pour de plus amples renseignements sur le Plan de gestion des produits chimiques, notamment sur la liste de produits chimiques en cours d'évaluation et sur les mesures du gouvernement en matière de protection de la santé et de l'environnement, veuillez consulter le site Web Substances chimiques à l'adresse :

www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca